



COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

I. Le cadre général du budget primitif

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes Creuse Grand Sud ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues par la communauté de communes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

Le Budget Primitif 2018 est présenté au Conseil Communautaire pour approbation le 30 mai 2018. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Le 16 mars 2017, le conseil communautaire adoptait le Compte Administratif 2016 du Budget principal, faisant apparaître un déficit cumulé en section d'investissement d'un montant de 2 144 925,43 euros et un déficit cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 1 469 616,04 euros.

La communauté de communes devait alors mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires au redressement de la situation financière.

Elle s'est engagée avec détermination et responsabilité dans ce processus de redressement, par un travail de recherche d'équilibre financier pour 2017 (mesures d'économies de fonctionnement, gel des investissements, rééquilibrage des attributions de compensation, diminutions des subventions aux associations, hausse de la fiscalité, vente d'actifs).

Il s'agit pour 2018 de poursuivre ce travail, la Communauté de communes doit exercer avec efficacité ses compétences et poursuivre son redressement financier.

En 2018, le montant d'apurement du déficit prévu au plan de redressement s'élève à :

- En section de fonctionnement : 244 936 €

- En section d'investissement : 256 812 €

Pour atteindre cet objectif, il est proposé de poursuivre les mesures engagées en 2017 :

- Mesures d'économies de fonctionnement,
- Gel des investissements (mise en œuvre d'un seul projet pour le déploiement du haut débit sur le territoire),
- Maintien du rééquilibrage des attributions de compensation décidé en 2017,
- Vente d'actifs,
- Maintien des taux de la fiscalité 2017,
- Renégociation de plusieurs emprunts.

III. Présentation générale du budget

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS PROPOSES BP 2018	9 002 491.38 €	9 468 140 €
RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	223 689.56 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	241 959.06 €	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 468 140 €	9 468 140 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS PROPOSES BP 2018	5 315 191.57 €	7 095 833 €
RAR DE L'EXERCICE PRECEDENT	97 344.23 €	175 300 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	1 894 215.20 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 306 751.00 €	7 271 133.00 €
TOTAL DU BUDGET		
	DEPENSES	RECETTES
	16 774 891 €	16 739 273 €

**RESULTAT PREVISIONNEL 2018 : - 35 618 € A QUOI IL FAUT AJOUTER 1 780 000 €
(remboursement emprunt à court termes)**

= - 1 815 618 €

(prévu au plan de redressement – 1 921 993 €)

IV. Présentation détaillée du budget

■ Section d'investissement :

Présentation

Gel des investissements en 2018

Dépenses limitées aux nécessités absolues et aux engagements pris :

- Etudes et travaux rivières
- Programme PIG
- Participation statutaire Cité de la Tapisserie

Le contenu

Les dépenses :

Remboursement du capital de la dette

Remplacement de bacs à ordures ménagères

Subventions d'équipement versées à des particuliers au titre du PIG

Subventions d'équipement à la Cité de la Tapisserie

Etudes et travaux rivières

Participation opération SDAN

Renouvellement matériel informatique

Régularisation écritures comptables Budget ZAE

Les recettes :

Emprunts (Opération SDAN – Consolidation ligne de trésorerie)

FCTVA

Subventions sur opération « aménagements rivières »

Subventions sur achat bacs à ordures ménagères

La dotation aux amortissements

Le produit des cessions (Ferme Lachaud – Matériel vidéo)

Virement de la section de fonctionnement

Les chiffres

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes assimilés 4 625 095.90 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves 2 460 €	
1641 - Emprunts en euros	564 828.46 €	10222 – FCTVA	2 460.00 €
165 – Dépôts et cautions reçues	1 500.00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées 6 020 758.36 €	
166 – Refinancement de dette	4 058 767.44 €	1641 – Emprunts en euros	1 961 990.92 €
		166 – Refinancement de dette	4 058 767.44 €
20 – Immobilisations incorporelles 28 000 €		13 - Subventions d'investissement 94 644.29 €	

2031 – Frais d'étude	28 000.00 €	1312- Région	6 300.00 €
27 – Autres immobilisations financières 335 645.37 €		1313 – Département	6 590.00 €
276358 – Avance remboursable – Autre groupement	335 645.37 €	1316 - Autres établissements publics	23 020.00 €
204 - Subventions d'équipement versées 221 950.13 €		1318 - Autres	54 535.00 €
2041583 – Autres groupements - Projet d'infrastructure d'intérêt national	125 600.00 €	1331 – Dotation d'équipement des territoires ruraux	4 199.29 €
204171 - Biens mobiliers, matériel et études	68 850.00 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 322 977.53 €	
20422 - Bâtiments et installations (personnes privées)	27 500.13 €	28... –Amortissements	322 977.53 €
21 - Immobilisations corporelles 15 000 €		024 – Produits de cessions 66 000 €	
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	12 000.00 €	024 – Produits de cessions	66 000.00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel technique	3 000.00 €	041 – Opérations patrimoniales 19 095.74 €	
23 - Immobilisations en cours 66 500 €		2031 – Frais d'études	10 802.40 €
2312 - Terrains	66 000.00 €	2033 – Frais d'insertion	8 293.34 €
2313 – Travaux en cours	500.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement 569 897.08 €	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections 3 904.66 €			
13913 - Départements	1 171.64 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	569 897.08.00 €
13931 – Dotation d'équipement des territoires ruraux	2 733.02 €		
041 – Opérations patrimoniales 19 095.51 €		RAR 2017	175 300.00 €
2313 - Constructions	13 058.07 €		
2317 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	6 037.44 €		
RAR 2017	97 344.23 €		
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-1 894 215.20 €		
TOTAL	7 306 751.00 €		7 271 133.00 €

■ **Section de fonctionnement :**

Présentation

Recherche d'économies sur les charges de fonctionnement de chaque service
Dépenses limitées aux nécessités absolues de chaque service
Maintien de la répartition des attributions de compensations des charges transférées 2017
Maintien de la répartition du FPIC 2017

Le contenu

Les dépenses :

Charges de fonctionnement courant des services (loyers, électricité, combustibles, maintenances, fournitures, frais d'entretiens...)
Les prestations de services
Les charges de personnels
Les subventions versées aux associations et organismes
Les contributions obligatoires
Les charges financières
La dotation aux amortissements
Le virement à la section d'investissement

Les recettes :

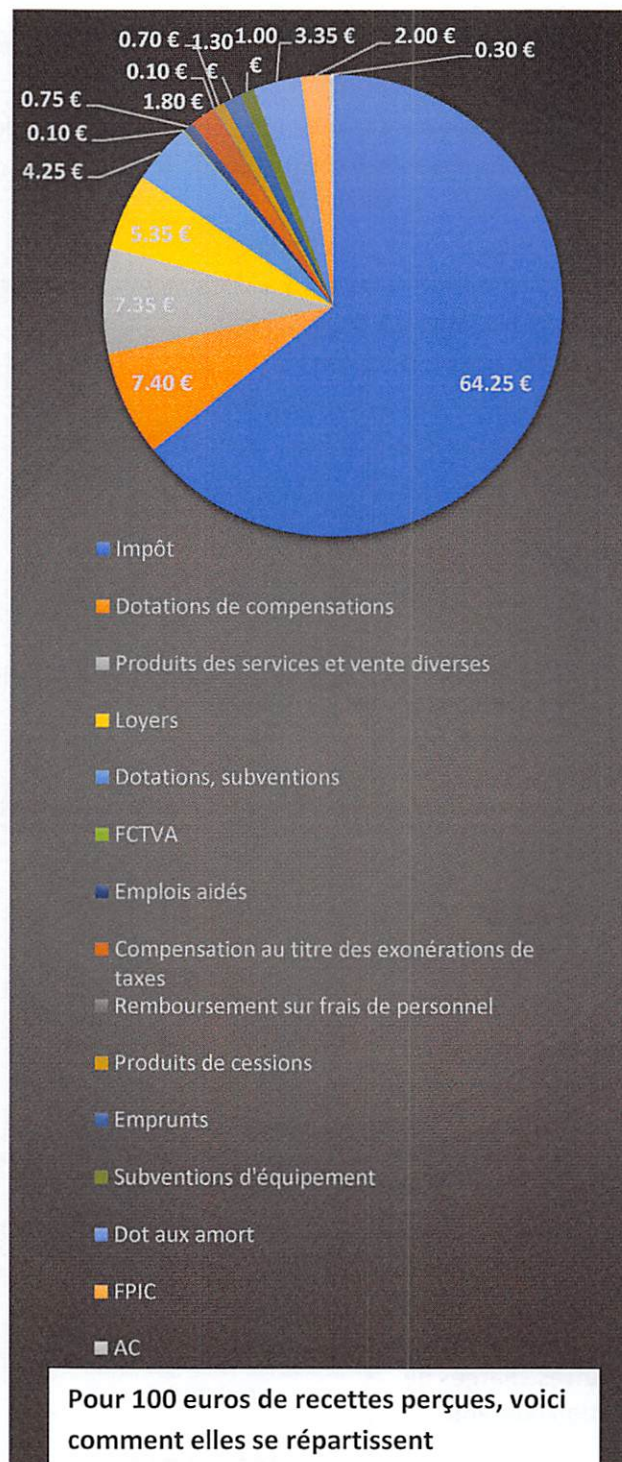
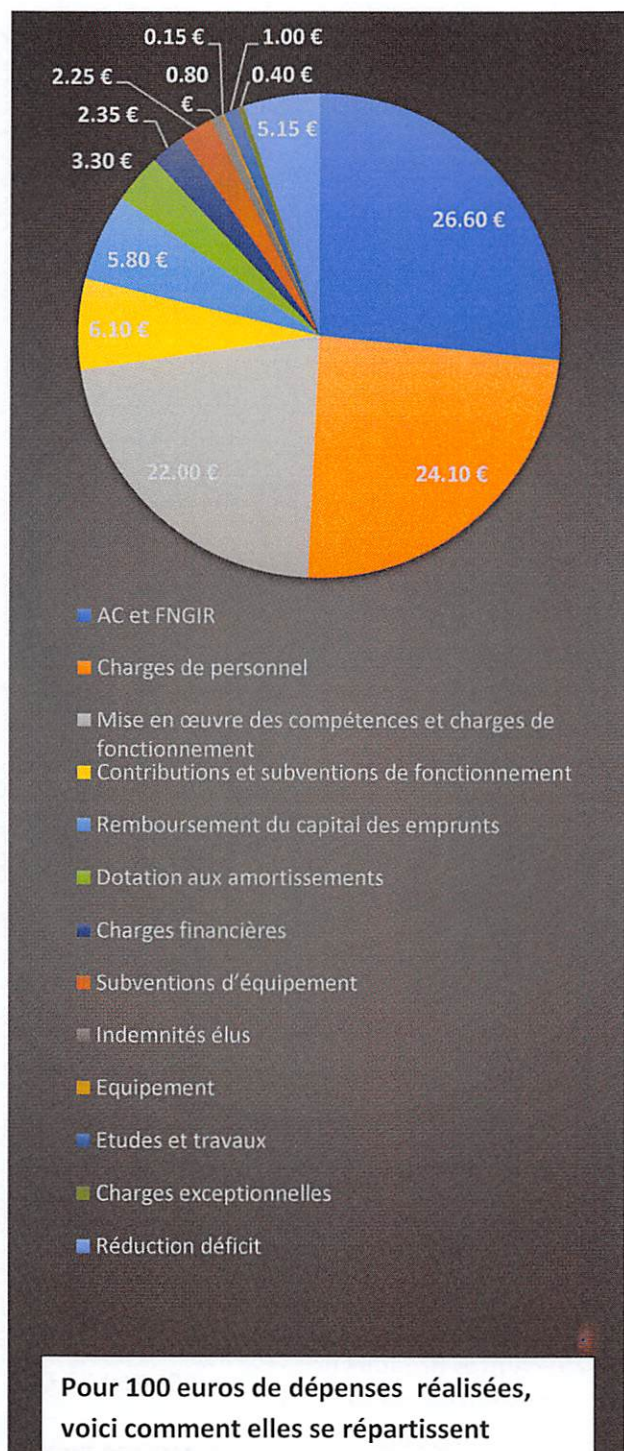
Impôts et taxes
Les produits du domaine (ventes, entrées)
Les loyers
Les dotations, participations, aides sur emplois

Les chiffres

DEPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	2 097 000 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 362 037 €
014 – Atténuations de produits	2 596 288 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Dotation aux amortissements	322 977.53 €
65 – Autres charges de gestion courante	730 260 €
66 - Charges financières	286 623.77 €
67 - Charges exceptionnelles	37 408 €
023 – Virement à la section d'investissement	569 897.08 €
SOUS TOTAL	9 002 491.38 €

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
013 – Atténuation de charges	102 432 €
70 – Produits des services, du domaine et vente diverses	705 799.18 €
73 – Impôts et taxes	6 387 418 €
74 – Dotations, subventions et participations	1 368 342 €
75 – Autres produits de gestion courante	681 764.33 €
77 – Recettes exceptionnelles	218 479.83 €
042 – Opération de transfert entre sections	3 904.66 €
TOTAL	9 468 140 €

RAR de l'exercice précédent	223 689.56 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	241 959.06 €
TOTAL	9 468 140 €



V- La fiscalité

Les taux de fiscalité 2018 restent les mêmes qu'en 2017.

Les taux de la fiscalité locale des ménages 2018 :

- Taxe d'habitation : 12.98 %
- Taxe sur le foncier bâti : 7.67 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 7.30 %.

Taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 30.17 %

Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

	Taux 2018
Zone 1	13.42
Zone 2	11.54
Zone 3	13.20
Zone 4	10.45
Zone 5	14.84
Zone 6	14.50

Le produit des impôts et taxes 2018 s'élève à 6 167 168 euros.

VI - Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de compensation des groupements de communes versée par l'État est en diminution constante ces dernières années :

	2016	2017	2018
DGF	439 067.00 €	373 409.00 €	327 681.00 €
Dotation de Compensation	402 536.00 €	391 351.00 €	383 179.00 €

VI- Etat de la dette

A - Structure de la dette :

Emprunts en cours sur le budget principal ; le dernier emprunt arrivant à échéance le 31/12/2056.

Objet	Capital restant dû au 01/01/2018
Extension Fam Gentioux	275 296.05 €
Travaux Fam Gentioux	20 974.44 €
Réhabilitation décharge Aubusson	2 462.30 €
Logements sociaux	42 680.15 €
Acquisition Maison Peyrelevade	4 016.65 €
Médiathèque Felletin	189 537.38 €
Maison Bellugeon	33 414.11 €
Boucherie Epicerie	11 543.43 €
Maison médical Faux la Montagne	257 143.65 €
Ferme Lachaud	170 560.65 €

Maison médicale Peyrelevade	386 365.16 €
Auberge St Marc à Loubaud	122 536.99 €
Piscine	151 005.63 €
Piscine et voirie	546 666.73 €
Cité Tapisserie	293 125.00 €
Piscine	1 500 000,00 €
Piscine	1 320 000,00 €
Voirie 2014	270 000.00 €
Voirie 2015	344 813.56 €
Matériel voirie	200 668.33 €
Extention FAM Gentioux	1 700 000,00 €
Pôle enfance	350 433.84 €
Gîtes Retrouvance	187 910.22 €
Zone industrielle le Mont	167 212.72 €
<i>Ateliers relais (budget annexe)</i>	<i>90 513.62 €</i>

Encours de la dette : au 31/12/2017 : 8 548 386.99 € pour le budget principal

B – OPERATIONS 2018 :

1 – Renégociation d'emprunts.

Compte tenu de la situation financière de la collectivité, il est proposé de procéder à une renégociation d'emprunts.

La demande a été faite auprès des trois principaux créanciers de la communauté de communes. La Caisse d'épargne et la Caisse des dépôts ont répondu favorablement en adressant une offre de renégociation concernant certains emprunts. Après avis de la commission des finances il est proposé de retenir les trois offres suivantes.

☐ **1^{ère} Proposition :**

➤ **Concerne 2 emprunts :**

- Acquisition ferme Lachaud
- Maison médicale Peyrelevade

➤ **Durée : rallongement de 6 ans (2030 à 2036)**

➤ **Taux : Livret A + 0.60 % (Taux actuel : Livret A + 0.60 %)**

➤ **Commission : 1 000 €**

➤ **Coût supplémentaire : 22 082.04 €**

➤ **Marge de manœuvre budgétaire : De 2018-2029 entre 10 000 € et 14 000 €/an**

☐ **2^{ème} Proposition :**

➤ **Concerne 3 emprunts :**

- Gîte Retrouvance
- Pôle enfance

- Maison Bellugeon

- **Durée** : rallongement de 4 ans (2029-2027-2026 à 2033)
- **Taux** : 2.10 % (*Taux actuels* : 4.77%-3.92%-4.13%)
- **Commission** : 1 000 €
- **ICNE** : 2 961.06 €
- **Coût supplémentaire** : 36 458.46 €
- **Marge de manœuvre budgétaire** : De 2018-2026 entre 20 000 € et 24 000 €

3^{ème} Proposition :

- **Concerne 4 emprunts :**

- Extension Fam
- Logements sociaux
- Extension FAM
- Piscine

- **Durée** : rallongement : 5 ans : 2026-2031 - 5 ans : 2024 à 2029 - 5 ans : 2040 à 2045 -1 ans : 2056 à 2057
- **Taux** : Livret A +1% (*Taux actuels* : LA +1,20% – LA+1,30% - 2.64%- LA+1%)
- **Commission** : 1 066 €
- **ICNE** : 3 893.26 €
- **Coût supplémentaire** : 31 415.41 €
- **Marge de manœuvre budgétaire** : De 2018-2023 entre 34 700 € et 65 500 €/AN

2 – Consolidation de la ligne de trésorerie.

Compte tenu de la situation financière de la collectivité et selon les recommandations de la Chambre régionale des comptes, il est proposé de procéder à la consolidation de la ligne de trésorerie n°9616871112, ouverte en 2016, dans les conditions proposées par la Caisse d'Épargne (ci jointe) et présentées ci-dessous.

Caractéristiques :

- ❖ Montant initial : 2 000 000 €
- ❖ Montant remboursé 220 000 €
- ❖ Montant à consolider : 1 780 000 €

Proposition :

- Sur la durée du plan de redressement à compter de 2019 : 2019-2023

- Taux : Fixe 1%
- Commission : 3 560 €
- Annuité : 366 750.84 €

3 – Recours à l’emprunt pour l’opération SDAN PILOTE.

Le déploiement de la fibre optique constitue un enjeu essentiel pour le développement de notre territoire.

Le Préfet de la Creuse a accepté que nous nous engagions dans cette opération malgré la situation financière de notre collectivité, et que nous ayons recours à l’emprunt pour son financement.

La Caisse des dépôts, sous réserve de l’autorisation de l’Etat, a accepté de nous faire une proposition de prêt à long termes (ci jointe) et présentée ci-dessous.

Il est proposé de s’engager dans cette opération, de signer la convention avec le Syndicat DORSAL (ci jointe), de recourir à l’emprunt pour la mise en œuvre de cette action, d’accepter l’offre de prêt de la Caisse des dépôts.

Proposition :

Montant : 125 000 €

- Durée : 30 ans (fin 2048)
- Taux : Livret A + 1.30 %
- Amortissement constant, périodicité annuelle

VII. Effectifs de la collectivité et charges de personnels

Les effectifs de la communauté de communes se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :

- o Catégorie A : 5 agents
- o Catégorie B : 7 agents
- o Catégorie C : 34 agents

- Agents non-titulaires :

- o Catégorie A : 2 agents
- o Catégorie B : 6 agents
- o Catégorie C : 17 agents
- o Emploi aidé CUI-CAE : 1 agents
- o Emplois d’avenir : 5

Le montant des charges de personnels (chapitre 012) prévu pour l’année 2018 s’élève à 2 362 037 €, soit 28.34% des dépenses réelles de fonctionnement (38.35% moyenne nationale de la strate).

IX. Les budgets annexes

A- Ateliers relais

L'atelier relais de la Communauté de communes concerne un seul bien loué en crédit-bail immobilier à l'entreprise DESREBOULLES sur la commune de Saint Alpinien. Il s'agit d'un garage de 400 m² (automobile, engins agricoles) construit par la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2007 (Coût du projet : 255 000 € Subvention exceptionnelle Etat : 40 %).

L'emprunt de 153 000 € contracté pour 20 ans est remboursé par les loyers du locataire (annuité de 11 133,10€ - loyers HT 946,86 € par mois, la taxe foncière payée par CGS étant remboursée par le locataire dans le cadre du crédit-bail immobilier).

BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	2 822.04 €
66 – Charges financières	3 358.70 €
022 – Dépenses imprévues	1 115.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	7 575.91 €
TOTAL	14 871.65 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
73 – Impôts et taxes	1 275.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	11 362.26 €
002 -Résultat de fonctionnement reporté	2 234.39 €
TOTAL	14 871.65 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
16 – Emprunts et dettes assimilés	7 576.91 €
001 -Résultat d'investissement reporté	7 289.44 €
TOTAL	14 865.35 €

RECETTES

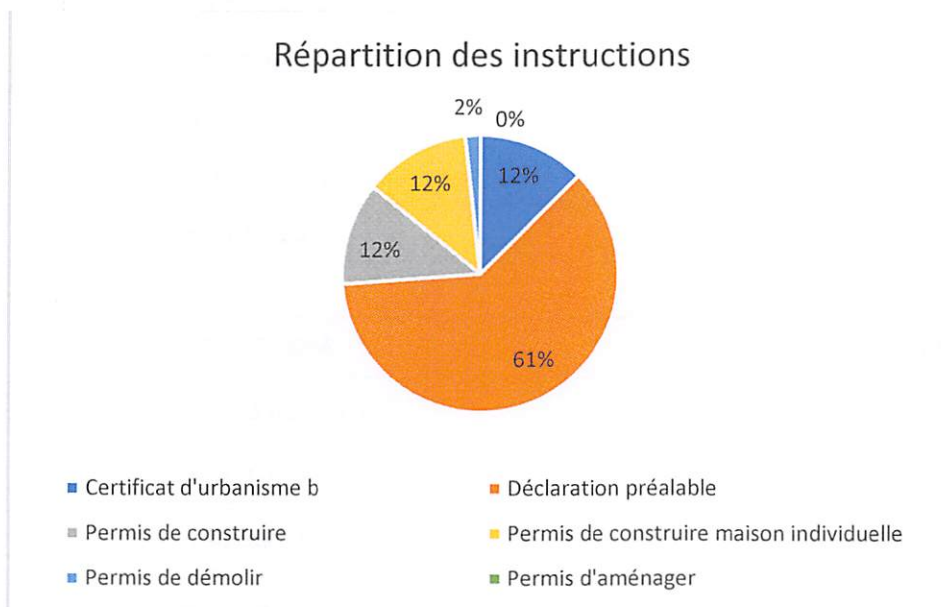
CHAPITRE	MONTANT
10 – Excédent de fonctionnement capitalisé	7 289.44 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	7 575.91 €
TOTAL	14 865.35 €

B - Instruction des ADS

Le service commun d'instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS) est mis en place depuis juillet 2015 au service 12 communes utilisatrices : ces communes étant dotées d'un PLU (plan local d'urbanisme) ou ayant été dotée d'un POS (Plan d'occupation des Sols) aujourd'hui abrogé, ne peuvent plus recourir à l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire, Certificats d'Urbanisme, Déclarations préalables etc.

Jusqu'au 31/12/2016, le service commun fonctionnait avec deux agents de catégorie C ; depuis le 1^{er} janvier 2017, un agent de catégorie A consacre 75 % de son temps à l'instruction des ADS.

Pour information, en 2017, 225 dossiers ont été traités soit une moyenne de 18 à 19 dossiers par mois, la majorité de ces dossiers étant des « déclarations préalables » (138) et un quart des permis de construire ou permis de construire modificatifs (64).



Les demandes arrivent au service ADS de manière fluctuante, l'activité est donc irrégulière. Il est compliqué de faire des projections sur le nombre de demandes 2018. Toutefois, nous partons de l'hypothèse que ce chiffre sera stable.

Enfin, une convention de 6 ans lie chaque commune utilisatrice au service commun avec un coût du service fixé « par les dépenses réelles figurant au budget primitif du service voté en conseil communautaire [...] la répartition du coût du service est faite entre les communes au prorata de la population INSEE ». Les dépenses sont celles relatives au coût des frais de personnel (0.75 ETP) et des charges de fonctionnement afférentes à ce poste. Comme en 2017, il sera proposé d'ajuster le coût du service à son coût réel constaté en fin d'exercice. Des discussions sont actuellement engagées pour étudier la possibilité de mutualiser ce service à une échelle intercommunautaire.

BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	5 001.01 €

012 – Charges de personnel et frais assimilés	33 000.00 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Dotation aux amortissements	4 494.24€
TOTAL	42 495.25 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
74 – Dotations, subventions et participations <i>Participation communes</i>	42 495.25 €
TOTAL	42 495.25 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
21 – Immobilisations en cours <i>2183 - Equipement</i>	12 196.75 €
TOTAL	12 196.75 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	4 494.24 €
001 – Résultat d'investissement reporté	7 702.51 €
TOTAL	12 196.75 €

C- SPANC

Le budget annexe du SPANC comprend deux opérations :

- Le contrôle des ANC (installations d'assainissement non collectives) dépendant pour la fréquence et le coût du règlement du SPANC du 1^{er} juin 2015. La Communauté de communes a confié cette prestation à Véolia dans le cadre d'un marché public (de juillet 2015 à juin 2018) ; les tarifs pratiqués par Véolia sont augmentés de 9 % afin de couvrir les frais de gestion par l'administration générale de la Communauté de communes (temps de direction du service et de comptabilité essentiellement).
- La réhabilitation des installations non conformes : Cette opération s'est achevée le 31 janvier 2017. Toutefois à ce jour 105 dossiers restent en cours. La Communauté de communes a également confié cette prestation à Véolia dans le cadre du marché évoqué précédemment. Cette opération est financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 240 €/dossier. Le coût de l'animation du dossier s'élève à 173 € (montant facturé par Véolia) auquel il convient d'ajouter les frais d'instruction internes.

Prévisions des instructions

Objet	Nombre prévisionnel de dossiers
Contrôles conception et implantation	40
Contrôles de bonne exécution	30
Contrôles de bonnes exécutions liés à la réhabilitation	50
Contrôles diagnostics périodiques	320
Contrôles diagnostics de ventes	60
Test de perméabilité	40

BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	44 510.55 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	11 568.00 €
67 - Charges exceptionnelles	500.00 €
042 – Dotation aux amortissement	978.00 €
002– Résultat de fonctionnement reporté	22 429.06€
TOTAL	79 985.61 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
70 – Ventes de produits, prestations de services	41 200.00 €
74 – Dotations, subventions et participations	3 378.00 €
77 – produits exceptionnels	35 407.61 €
TOTAL	79 985.61 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT
21 – Immobilisations en cours <i>2183 - Equipement</i>	3 468.39 €
TOTAL	3 468.39 €

RECETTES

CHAPITRE	MONTANT
----------	---------

040– Dotation aux amortissement	978.00 €
001 – Résultat d'investissement reporté	2 490.39 €
TOTAL	3 468.39 €

D- ZAE

La **budget annexe des Zones d'activité économique** est un budget de gestion de stocks : achats de terrains, aménagement, vente de lots. Lors de sa mise en place, et conformément aux conclusions de l'étude de développement économique CODE de la Communauté de communes Aubusson-Felletin en 2009, le projet comprenait l'extension en 4 zones : autour de la zone du Mont à Aubusson et Saint-Amand (OUEST, SUD, EST) et autour de la zone de la Sagne à Felletin.

Les terrains sont tous acquis (à l'amiable ou par expropriation suite à la déclaration d'utilité publique du projet d'Aubusson). La zone OUEST d'Aubusson est aménagée et les lots sont en vente. Toutefois, pour les 3 autres zones (La Sagne, SUD et EST à Aubusson-Saint Amand) il n'est pas envisagé de travaux d'aménagement actuellement, la situation de Creuse Grand Sud ne permettant pas de projeter des investissements dans l'immédiat.

Bilan zone Ouest

Rappel :

- Le conseil communautaire a délibéré pour fixer le prix de vente à 10 € HT /m² + participation aux frais d'assainissement 0.39 € HT/ m².
- Surface cessible 30 944 m².

En 2017

- 4 lots ont été vendus pour une surface totale de 19 224 m² et un montant total de 199 737 €
- 2 lots ont fait l'objet d'une promesse de vente pour une surface totale de 4 645 m² et un montant total de 48 261 €.

En 2018

Il reste 1 lot qui représentent 7075 m² à vendre, pour lequel la communauté de communes détient une intention d'achat.

Produit de la vente attendue 73 509 €.

Les dépenses restant à réaliser sont estimées à environ 26 000 € (frais d'assainissement – frais de géomètre).

Les dépenses 2018 pour cette opération sont :

En fonctionnement :

La fin des travaux d'assainissement sur la zone Ouest (24 629.64 €)

Frais de géomètre sur la zone Ouest (800.00 €)

Frais de géomètres sur la zone Est (856.80 €)

Régularisations des écritures comptables avec le budget principal (151 457.80 € à rembourser au BP : achat de terrain réglé au BP : à imputer au budget ZAE – 169 388.33 € à verser au BP : bénéfice sur ventes – 62 022.03 € : remboursement au BP subvention d'équilibre 2017).

En Investissement :

Comptabilisation du stock final (335 645.37 €)

Les recettes 2018 pour cette opération sont :

En fonctionnement :

La vente du dernier lot (70 750.00 €)

La participation de l'acheteur au PUP (2 759.25 €)

L'intégration du stock final (335 645.37 €)

En Investissement :

Régularisation des écritures comptables avec le budget principal (335 645.37 € : avance remboursable du budget principal).

BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général		70- Produits des services du domaine et ventes diverses	
6015 – Terrains à aménager	176 087.44 €	7015 - Vente de terrains aménagés	70 750.00 €
6045 – Etudes – Prestation de services	1 656.80 €	74 – Dotations, subventions et participations	
65 – Autres charges de gestion courante		748388 - Autres	2 759.25 €
6522 - Excédent des budgets annexes	169 388.33 €	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	
67 – Charges exceptionnelles		60315- Variation des stocks des terrains à aménager	335 645.37 €
6718 – Autres charges exceptionnelles	62 022.03 €		
002 - Résultat reporté	0.02 €		
TOTAL	409 154.62 €	TOTAL	409 154.62 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections		16 – Emprunts et dettes assimilées	
315 - Terrains à aménager	335 645.37 €	168758 – Avance remboursable – Autres groupement	335 645.37 €
001 - Résultat reporté	0.00 €		0.00 €
TOTAL	335 645.37 €	TOTAL	335 645.37 €

BILAN FINANCIER

PREVISIONNEL AU 31/12/2018

	DEPENSES	RECETTES	STOCK FINAL
OUEST	480 345,31 €	649 733,64 €	0
EST	178 866,58 €		178 866,58 €
SUD	99 872,21 €		99 872,21 €
FELLETIN	56 906,58 €		56 906,58 €
			335 645,37 €